

BULLETIN MUNICIPAL

CHAUSSENAC

N° 8

MAI 1992



EDITORIAL

Nous avons peine à croire que le printemps se termine - certes avec la pluie - mais l'agriculture en avait largement besoin : la sécheresse risquait d'aggraver la situation des éleveurs.

Le Conseil Municipal s'est réuni 5 fois pour prendre des décisions, même si elles n'étaient pas toujours faciles. Après avoir pesé, le pour et le contre, à l'aide d'arguments techniques et financiers, nous avons choisi la solution qui nous paraissait la plus appropriée. Ce fut le cas pour les ordures ménagères, que nous continuerons à ramasser devant chaque maison.

Les animations estivales s'annoncent. Nous renouvelons nos encouragements aux bénévoles qui animent avec beaucoup de mérites nos associations. Et cette année, faisons en sorte que les festivités soient encore plus joyeuses - grâce aux maisons fleuries.

Le Maire.



SAMEDI 15 AOUT

ETAPE = DRUGEAC - CHAUSSENAC
AVEC SOIREE D'ANIMATION

DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE....

- 31 octobre : Commission Communale des Impôts (révision des bases cadastrales sur tout le Département),
- 10 novembre : Cérémonie du 11 NOVEMBRE à CHAUSSENAC et à BRAGEAC - Banquet organisé par L'Association des Anciens Combattants.
- 22 novembre : Lancement de l'O.G.A.F. du Canton de PLEAUX (Opération groupée d'Aménagement Foncier) participation du Maire et de M. DELPEUCH.
- 30 novembre : Repas du Club "Rencontre".
- 06 décembre : Réunion O.G.A.F. à la Mairie pour les agriculteurs de CHAUSSENAC et de BRAGEAC.
- 07 décembre : Le Maire et M. ISCHARD participent à l'Assemblée Générale du Syndicat des 4 cantons à MAURIAC.
- 16 décembre : Le Maire participe au Comité de pilotage de l'O.G.A.F. du Canton de PLEAUX.
- 17 décembre : M. PICARONNY assiste à une réunion du Syndicat de Transports à ESCORAILLES.
- 20 décembre : Arbre de Noël à l'Ecole, en présence des anciens du Club "Rencontre", du Maire et des Conseillers.
- 21 décembre : Quîne organisé par l'Ecole de CHAUSSENAC.
- 28 décembre : + Conseil Municipal.
+ Vin d'honneur à l'occasion des voeux 1992, en présence du Conseil Municipal et des responsables des associations.
- 11 janvier : + Réunion de bureau du Syndicat des 4 cantons à ST CERNIN :
Etude du programme "Contrat de Pays".
+ Banquet - repas annuel du "Chevreuil" organisé par la société de Chasse.
- 18 janvier : Banquet des Pompiers d'ALLY : M. PICARONNY représentait la Municipalité.
- 25 janvier : Rencontre avec la POESIE avec les élèves de l'Ecole :
un poète parmi nous : Jean-Pierre SIMEON.

- 01 février : Réunion du Conseil Municipal.
- 22 février : Réunion du SIETOM de DRUGEAC : organisation du stockage des ordures ménagères.
- 13 mars : Commission Communale des Impôts (suite des travaux sur la révision cadastrale).
- 21 mars : + Repas du Club "Rencontre" à SALERS.
+ Cérémonie à PLEAUX (hommage aux anciens A.F.N.) participation du Maire.
- 22 mars : Elections Régionales.
- 23 mars : 1er jour de ramassage des ordures ménagères avec le camion-benne de la Commune.
- 28 mars : Conseil Municipal : préparation du budget 1992.
- 04 avril : Cérémonie avec les Pompiers d'ALLY à l'occasion du départ de Monsieur LÉON LAFARGE.
- 13 avril : Conseil Municipal ; Vote du budget 92.
- 14 avril : réunion d'information "accueillir des touristes en milieu rural".
- 26 avril : + "Journée des Déportés" : Cérémonie au monument aux morts.
+ Assemblée Générale de l'Association des Anciens Combattants.
- 02 mai : Assemblée Générale du Comité des Fêtes.
- 06 mai : Assemblée Générale du Club "Rencontre".
- 09 mai : Conseil municipal
- 10 mai : Célébration de l'Anniversaire du 8 Mai 45 : Messe - Cérémonie au monument aux morts - Vin d'honneur.
- 16 mai : Arrivée de la marche organisée par le C.C.F.D. Ally-Pleaux.
- 17 Mai : Retour des élèves de l'Ecole après trois jours de voyage en Camargue.

* * *

RAMASSAGE DES GRAVATS

TOUS LES DERNIERS VENDREDIS DE CHAQUE MOIS

NOUVELLES FISCALES ET BUDGETAIRES

Revision des évaluations cadastrales (suite) :

Après la révision des propriétés bâties en 1991, le Centre des Impôts Fonciers a procédé à la révision des évaluations des propriétés non bâties, avec la Commission Communale des Impôts.

Il faut tout d'abord rappeler que CHAUSSENAC a été rattaché au secteur 4 (Nord Ouest Cantal) avec une valeur cadastrale moyenne de 449 F / ha. (le secteur du Bassin d'AURILLAC est à 514 F / ha).

Les anciennes catégories ont été regroupées dans 6 classes différentes, soit en

Classe A : les terres catégorie 1 et 2 ainsi que les prés 1;

Classe B : les prés 2 et les pâtures 6, 7 et 8;

Classe C : les terres 4, prés 3 et pâture de catégorie 9,...

Les valeurs cadastrales sont de :

685 F pour 30 ha de classe A

583 F pour 568 ha de classe B

446 F pour 501 ha de classe C

274 F pour 56 ha de classe D ...etc...

C'est ainsi que 1 299 hectares de terres agricoles se retrouvent classées dans la nouvelle grille.

DEGREVEMENT D'IMPOTS :

Vue la crise agricole, les parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dues au titre des prés et des herbages, ont fait l'objet d'un dégrèvement de 70 %.

AUGMENTATION DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (2ÈME PART)

Cette augmentation est de 27 % dans le Cantal (soit 3,3 millions de francs supplémentaires). Il nous reste à souhaiter que CHAUSSENAC pourra en profiter pour ses programmes de voirie!!!

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 92 :

Comme en 1991, les programmes de "voirie" pour Cheyssiol et Cussac et de réparation de la toiture de l'Ecole n'ont pas été retenus. Il a été demandé en conséquence de pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat (DGE 2ème part).

Par contre, l'acquisition du chasse neige a été subventionnée à hauteur de 9 760 francs. (soit 50 % de subvention).

BUDGET 1992 :

La section de fonctionnement s'élève à 987 952 F (elle était de 1 006 759 F en 1991). A noter en recettes, le concours financier de l'Etat (D.G.F.) qui s'élève à 525 113 F, alors que les contributions directes s'élèvent à 254 168 F.

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la taxe d'habitation et les impôts "foncier bâti" de 1,5 % et, les impôts "foncier non bâti" et la taxe professionnelle seulement de 1,1 %.

La section d'investissement est plus importante qu'en 1991, puisqu'elle s'élève à 777 334 F (234 326 F en 91). Ces investissements seront possibles grâce aux reports des exercices des années précédentes et à un emprunt "habitat social" lorsque le programme amélioration de deux logements dans les locaux des "Pierres du Géant" sera engagé.

La plantation de parcelles forestières à Cussac ainsi que la voirie communale (Cheyssiol-Cussac) restent programmées.

SUBVENTIONS MUNICIPALES VOTEES AU BUDGET PRIMITIF 1992

Association Parents d'Elèves de l'Ecole de CHAUSSENAC.....	7 200 F
Union Sportive CHAUSSENAC.....	4 500 F
Comité des Fêtes de CHAUSSENAC.....	3 500 F
Club du 3ème Age de CHAUSSENAC.....	2 000 F
Comice Agricole de CHAUSSENAC.....	1 900 F
Comité Paroissial de CHAUSSENAC.....	1 300 F
Collège "R. Cortat" de PLEAUX.....	1 200 F
Association de Chasse de CHAUSSENAC.....	800 F
Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Locales.....	800 F
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de CHAUSSENAC.....	700 F
Centre Communal d'Action Sociale de CHAUSSENAC.....	500 F
Tour du Cantal Pédestre.....	500 F
Communauté de Religieuses d'ALLY.....	350 F
Ass. Familiale d'Aide à Domicile en Milieu Rural, PLEAUX.....	200 F
Ass. Intermédiaire Nord-Ouest Cantal à MAURIAC.....	200 F
C.C.F.D. Campagne contre la Faim.....	150 F
Maison Familiale de CROUZIT.....	150 F
Vélo-Club de MAURIAC.....	150 F
Comité Cantonal Anciens "Afrique du Nord", PLEAUX.....	100 F
Comice Agricole Cantonal de PLEAUX.....	100 F
Groupement de Vulgarisation Agricole, MAURIAC.....	100 F
Concours Spécial Race de Salers.....	100 F
Société de Pêche de MAURIAC.....	100 F
Divers à prévoir.....	400 F

A noter que la subvention attribuée à l'Association de l'Ecole a été augmentée en 1992 afin de concourir au financement du voyage scolaire de 3 jours en Camargue.

Il en est de même pour le Collège de PLEAUX (Voyage des élèves en Grèce,....)

Equipement et entretien des bâtiments communaux :

Réparation du toit de la salle polyvalente (entrée),
Mise aux normes de sécurité du tableau général d'électricité de la salle polyvalente.
Aménagement d'une salle de réunion au 1er étage de la mairie (tapisserie, sol,...).
Renouvellement de l'installation électrique du clocher de l'Eglise.
Remplacement du poêle à mazout pour chauffer la pièce réservée au Club "Rencontre", à la cantine et à la bibliothèque.
Réparation des gouttières du bâtiment de l'Ecole.
Pose d'un "chapeau" de cheminée (ancien presbytère).
Reconstruction de la cheminée du bâtiment de la Poste.

"Les vieux Moulins" :

Comme convenu par délibération du Conseil Municipal, en août 1991, il a été procédé à l'acquisition du bâtiment et d'une parcelle de 14 ares à la famille LESCURE-GARCELON. Grâce aux importants travaux de débroussaillage et dégagement des abords, ce bâtiment a d'ores et déjà retrouvé une partie de son charme dans ce site magnifique du ruisseau d'Ostenac - Oh combien chargé d'un riche passé de l'histoire de CHAUSSENAC - Le bâtiment a été mis hors d'eau et se trouve ainsi sauvé.
Il nous faut remercier particulièrement Messieurs PICARONNY, Noël DUMAS et Christian LESCURE pour la réalisation de ces travaux.
Monsieur le Maire a déposé un dossier de demande de subvention pour poursuivre la remise en état de ce bâtiment à vocation touristique.



CHAUSSENAC (Cantal)

Forêts Sectionales :

Le reboisement d'une parcelle aura lieu à Cussac, durant l'hiver 92.
Une demande de subvention a été présentée (fonds Européens) pour refaire de la voirie forestière et réaliser une plate forme de stockage à Ostenac.

Tarifs Municipaux 1992 : (décision du Conseil Municipal du 28.12.91)

- = ramassage des ordures ménagères : 220 francs par famille
(une note d'information a déjà été distribuée à tous les foyers afin de donner des précisions sur les conditions techniques et financières)
Le camion benne de marque "Renault" - diesel - a été acheté pour un montant T.T.C. de 115 000 francs.
- = prix du repas de cantine : 10 francs (+2,2%)
- = prix des loyers communaux : + 3 %
- = service pompes funèbres : 200 francs par obsèques.
- = eau potable, transport scolaire : même tarif que 1991.

NB : Une convention a été signée avec la Commune d'ESCORAILLES, prévoyant les conditions techniques et financières pour effectuer le ramassage des ordures ménagères avec notre équipement.

Association Foncière de Remembrement :

Le bureau de cette association devant être renouvelé, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de cinq membres du Conseil d'Administration. Il s'agit de Messieurs Michel BOUYGE, Louis CAPEL, Gérard COURCHARIERE, Paul DELPEUCH, Antoine RAFFY.
Cinq autres membres ont été désignés par la Chambre d'Agriculture : Messieurs Paul DELBOS, Joseph ISCHARD, Michel MAGNE, Abel PICARONNY et Pierre VANTAL.

Etat-Civil de CHAUSSENAC : du 1er novembre 91 au 30 mai 1992 :

Naissance : REYT Jérôme, le 17 décembre 1991 à MAURIAC.

Décès : Mme PUYRAIMOND née COL Maria, le 03 mars 92 à RAMONVILLE (Hte Garonne).

Renseignements concernant les EMPLOIS FAMILIAUX (travail à domicile auprès de personnes

âgées, mère de famille) Tél. 71.67.36.81 (Association Intermédiaire Nord-Ouest Cantal.)

Colis de Noël :

25 chaussenacois âgés de plus de 80 ans ont reçu un colis.

Mr et Mme DULYS ont transmis leurs meilleurs voeux et souvenirs 1992 à la Commune de Chaussenac.

■ ■ ■ ■

A VOTRE SERVICE,

LA POSTE 

L'AGENCE POSTALE DE

CHAUSSENAC

PENSEY -Y

LE MOT DES ASSOCIATIONS....

C L U B " R E N C O N T R E "

Depuis le dernier Bulletin Municipal, le Club n'a pas eu beaucoup d'activités. Les réunions mensuelles sont un peu délaissées, nous lançons un appel pour que davantage de personnes se mobilisent pour venir passer un moment avec nous... Faites un effort!!! une fois par mois, ce n'est pas si souvent...

L'Assemblée Générale s'est déroulée le mercredi 06 mai.

Le repas de Printemps a eu lieu au Restaurant "Le Baillage" à SALERS, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le prochain voyage d'une journée aura lieu début Juin, l'itinéraire n'est pas définitivement arrêté.

Puis nous préparerons la Kermesse du 09 août, qui devrait avoir le succès des années précédentes. Nous comptons sur les personnes de bonne volonté pour confectionner quelques objets divers, tricots et chaussettes destinés à la vente. D'avance, elles sont remerciées.

A bientôt à tous....Venez nombreux aux festivités du Club.....

S O C I E T E D E C H A S S E

L'ouverture et la saison de Chasse furent moins bonnes que l'année précédente, surtout pour le lièvre et les migrateurs.

Cependant le gros gibier fût plus abondant : les chevreuils du plan de chasse ont été abattus par MM. FREYSSINIER, ESCURE et PANTAINÉ.

Au cours de cette même année, deux sangliers ont été tués (35 et 65 Kg) par MM. COURCHARIÈRE et CHARLES.

La clôture de la Chasse se termina par le traditionnel repas qui fut une réussite. Le Président remercia les quatre vingt-dix convives ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son succès.

En février, onze lièvres de reproduction ont été lâchés en vue de la saison prochaine.

Le 03 mai, eut lieu la réunion départementale des Chasseurs, le Président, M. COURCHARIÈRE, a reçu, à cette occasion, la médaille de bronze de la Fédération.

C O M I C E A G R I C O L E

EROS - taureau de 3 ans a remporté le deuxième prix de sa catégorie lors du salon agricole de Paris. Félicitations à notre Président éleveur salers.

La FETE DU PAIN aura lieu cette année à Contres le VENDREDI 28 AOUT PROCHAIN.

LE COMITE DES FÊTES

.....PREPARE LES ANIMATIONS ESTIVALES.....

Après quelques années d'existence marquées par la prospérité, la qualité des animations proposées, le Comité des Fêtes de CHAUSSENAC s'est réuni le 02 mai dernier à 20 H 30, en Assemblée Générale.

C'est devant une salle bien remplie que le Président Michel LAYGUES ouvrait l'Assemblée Générale avant de céder la parole à Christine DELBOS, Secrétaire de l'Association, qui présentait alors les activités de l'année écoulée et insistait plus particulièrement sur la soirée du 29 février, date à laquelle a eu lieu la Fête du Carnaval avec la participation des enfants des écoles, des institutrices et des parents d'élèves. Comme chaque année, chacun a pu apprécier la qualité des déguisements.

Puis Mireille DELBOS, trésorière, détaillait le bilan financier qui laissait apparaître un solde positif de 31 352,07 francs.

Après diverses discussions, le programme prévu pour l'année 1992 sera le suivant :

28 mai 1992 : 3ème Randonnée Pédestre :

Une nouvelle randonnée est organisée avec un nouveau tracé. départ d'Ostenac via le "moulin de Ratou", le bois des Chévres, le Bos, les 3 Ruisseaux, repas pris en commun dans les bois du Pestre. Après le déjeuner, 2 circuits seront à la disposition des randonneurs chevronnés ou des promeneurs occasionnels.

D'autres informations seront données par tracts ou affiches. Venez nombreux....

■ 27 juin 1992 : Feu de la Saint-Jean :

Sera organisée une soirée Méchoui (brochettes, merguez,...) pour le goût de tous.

De plus amples informations seront à la dispositions de tous au moment venu.

■ 13 juillet 1992 : Fête du 14 juillet :

Feu d'artifice et Bal populaire.

* 1, 2 et 3 août 1992 : Grande Fête Patronale :

Samedi 1er août : grande fête de la Bière et de la Choucroute avec l'Orchestre LABOUREL.

Dimanche 2 août : Animations en cours d'organisation, Bal avec Philippe FREYSSAC, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, bataille de confettis.

Lundi 3 août : Concours de Pétanque; ... Venez nombreux....

➤➤ 15 août 1992 : Tour du Cantal Pédestre :

Etape DRUGEAC-CHAUSSENAC

Animations en cours d'organisation.

Le Président reprenait alors la parole pour renouveler le bureau :

Président d'Honneur : Jacques KLEM

Président : Michel LAYGUES

Vices Présidents : Hervé PANTAINÉ, Gérard COURCHARIÈRE

Secrétaire : Christine DELBOS Secrétaire adjoint : Michel TERRISSE

Trésorier : Mireille DELBOS Trésorier adjoint : Christine CAPEL

V I E D E L ' E C O L E

Eveil musical : Suite au projet d'école déposé et préparé par Mmes LAJARRIGE et TERRISSE, l'Education Nationale a attribué une somme de 2 380 francs permettant l'achat d'une chaîne HI.FI (avec platine pour disques, pour compacts disques et doubles K7), des cassettes musicales et contes et des compacts disques.

Voyage en CAMARGUE : Découverte de la Méditerranée pour tous les enfants, accompagnés de Mmes COUVIDOUX, TERRISSE et de Mlle LESCURE. Trois jours bien remplis - sous un soleil radieux - les 15, 16 et 17 mai dernier.

Conte musical "Le chat qui s'en va tout seul", le 18 mai à PLEAUX.

En outre, les enfants de Maternelle et de C.P. ont participé à un concours de dessins sur le thème du LOUP, organisé par la Bibliothèque de PLEAUX. Tous les enfants ont été récompensés par un livre de contes.

Bibliothèque : Contrairement à ce qui avait été écrit sur le dernier bulletin, la centaine de livres reçue l'an dernier, récompense l'Ecole de CHAUSSENAC, dans le cadre du Concours "des livres pour les écoles", préparé par Mesdames LAJARRIGE et TERRISSE.



Rappelons que la bibliothèque est **ouverte à tous**.

A noter : un livre offert par les Archives Départementales "Le CANTAL durant les années-révolutionnaires", réalisé par C. MARION et Th. DELBAC.

Carnaval : de nombreux enfants s'étaient déguisés pour la soirée costumée organisée par le COMITE DES FETES, le 29 février dernier.

L'Ecole accueille de nouveau élèves :

Emmanuelle et Fabrice DUFAYET d'Ostenac;

Richard et Hélène BREUIL de Lassudrie (BRAGEAC);

Anastasia, Fabrice et Gwendoline MARTIN de BARRIAC-LES-BOSQUETS.

L'effectif actuel est donc de 23 élèves (11 CE-CM et 12 CP-Maternelle).



Le poète J.-P. Simeon à la rencontre des écoliers.

~ USC ~

UNION SPORTIVE CHAUSSENACOISE

Dimanche 24 mai s'est terminée la saison 91-92.

L'équipe finit 3ème du Championnat de 4ème division, avec 11 victoires, 3 matchs nuls et 4 défaites.

Malheureusement, nous ne changerons pas de division pour la saison à venir. C'est un peu dommage car nous avons une équipe capable de jouer un niveau supérieur, mais tous les espoirs sont permis pour la saison 92-93....

La grande surprise de cette jeune équipe, c'est évidemment le bon parcours qu'elle a effectué dans les 3 Coupes qu'elle avait le droit de disputer, notamment, en Coupe du Cantal, les Chausseacois ont brillé jusqu'au 16ème de final.

En début de saison, le Club s'est équipé d'un éclairage d'entraînement. Le matériel a été financé par le Club, les travaux réalisés par les joueurs dirigeants et les employés communaux. En ce qui concernera la mise en place des poteaux, nous tenons à remercier un habitant de CHAUSSENAC qui est expert en la matière.

Les dirigeants de l'U.S.C. remercient Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour les divers travaux réalisés au stade et aux vestiaires, pour l'investissement du matériel d'entretien et aussi pour la subvention annuelle.

L'U.S.C. tient à remercier toute la population de CHAUSSENAC pour son bon accueil lors du passage des calendriers, ainsi que pour leur présence dans nos diverses manifestations.

Les joueurs ont appréciés ce superbe jeu de maillots généreusement offert par un commerçant de notre Commune.

Vous tous qui suivez et aidez cette jeune équipe, tous ensemble nous essaierons de faire briller le plus haut et le plus longtemps possible les couleurs de notre Commune.

CHAMINA :

Nous disposons d'un chemin officiel de randonnée répertorié par l'Association CHAMINA.

Il figurera sur un guide touristique de la vallée de la Dordogne.

Merci aux bénévoles qui ont oeuvré pour le débroussaillage du chemin et à la construction du pont en bois sur le ruisseau de Cussac.



BONJOUR A NOS AMIS HOLLANDAIS

Les tulipes et narcisses envoyés par leurs soins ont fleuri en avril dernier.

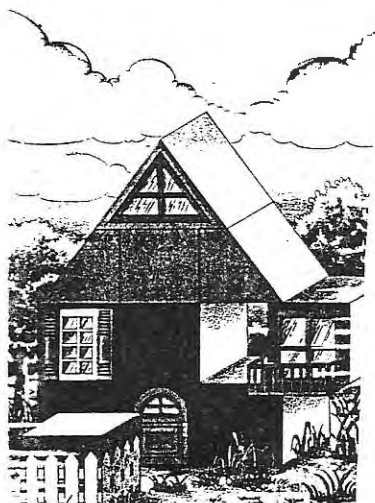


PETITS TRAVAUX ON SIMPLIFIE

Vous souhaitez effectuer des travaux peu importants ou bien édifier une clôture ? Le permis de construire n'est plus nécessaire. Vous pouvez réaliser les travaux que vous voulez entreprendre si, après les avoir déclarés, aucune opposition ne vous est faite.

● QUELS TRAVAUX ?

Exemples :



- * ravalier une façade
- * modifier l'aspect extérieur d'une construction existante :
 - percer ou supprimer une ouverture (fenêtre, porte-fenêtre...)
 - fermer une loggia
 - changer votre toiture
- * construire, sur un terrain déjà bâti (et à condition de ne pas changer la destination du bâtiment existant), un bâtiment de moins de 20 m² (y compris l'épaisseur des murs) :
 - ajouter une pièce d'habitation
 - créer un balcon
 - construire un garage, un atelier de bricolage, un abri de jardin...
- * installer une serre de faible importance
- * édifier une clôture.

Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du territoire et des Transports.

VOTRE DECLARATION



Vous devez :

- * remplir un **imprimé** à retirer en mairie. Cet imprimé comprend une notice explicative
- * constituer un **dossier** :
 - Plan de situation du terrain, permettant de le localiser dans la commune (exemple : partie d'une carte IGN au 25 000e ou du tableau d'assemblage cadastral disponible en mairie).
 - plan masse du terrain faisant apparaître les constructions existantes et projetées en précisant leurs dimensions
 - schéma des façades à créer ou à modifier, avant et après les travaux projetés, ou photographie avec croquis des modifications envisagées
 - s'il s'agit d'un projet de clôture, croquis de la clôture, avec indication des matériaux que vous souhaitez utiliser.

* déposer la déclaration

Elle est à votre choix :

- déposée à la mairie contre un reçu
- ou envoyée au Maire sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

ENFIN

- * Si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la déclaration, vous pouvez **commencer les travaux**. Une autorisation écrite n'est pas nécessaire.